



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale relatives aux projets de restauration morphologique sur les cours d'eau du territoire du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Ouest Cornouaille

PONT-L'ABBÉ, TRÉMÉOC, COMBRIT, SAINT-JEAN-TROLIMON, PLOBANNALEC-LESCONIL, PLONÉOUR-LANVERN, POULDREUZIC, GUILERS-SUR-GOYEN, AUDIERNE ET CLÉDEN-CAP-SIZUN

Par arrêté préfectoral du 22 novembre 2019, une enquête publique, d'une durée de 31 jours, préalable aux opérations de restauration du fonctionnement morphologique et de la continuité écologique sur les cours d'eau du territoire du SAGE Ouest Cornouaille – notamment la recharge en granulats, reméandrage, effacement d'ouvrages hydrauliques – est prescrite du lundi 16 décembre 2019 (9h00) au mercredi 15 janvier 2020 (17h00).

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour déclarer d'intérêt général les opérations envisagées et délivrer l'autorisation environnementale préalable aux travaux cités *supra*. Le commissaire enquêteur est Mme Michelle LE DU, consultante du groupe La Poste en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable sur :

- Internet à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>. Le public pourra formuler ses observations et propositions par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : accueil@ville-pontlabbe.fr. Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- support papier, dans les mairies citées *supra*. Les personnes intéressées pourront, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie, consigner leurs observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Pont-L'Abbé.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale au siège de l'enquête : mairie de Pont-L'Abbé – Square de l'Europe – 29120 Pont-L'Abbé, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en :

Mairie de Pont-L'Abbé :

- lundi 16 décembre 2019 de 09h00 à 12h00
- mercredi 15 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

Mairie de Plonéour-Lanvern :

- mercredi 8 janvier 2020 de 14h00 à 17h00

Mairie d'Audierne :

- samedi 4 janvier 2020 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, dans les mairies susvisées, à la préfecture du Finistère et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à M. Samuel GUICHARD, animateur milieux aquatiques : Maison de la baie d'Audierne – Saint-Vio – 29720 TREGUENNEC – contact : 02 98 59 46 86 ou ouesco.guichard@gmail.com